

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANTAY SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2018

Présents : CANON C, DELMER B, DOYELLE O, DUQUESNE ML FAUCOMPRESZ D, LE MEILLOUR F, MONTOIS J, PLANCQ G, SAGNIER J, SELLIEZ D,

Procuration : BONNEL A pouvoir à FAUCOMPRESZ D, MATHON L pouvoir à CANON C, MOUTIEZ S pouvoir à MONTOIS J, WAELPUT L pouvoir à DOYELLE O

Excusés : BONNEL A, MATHON L, MOUTIEZ S, PEREZ M, WAELPUT L

Secrétaire de séance : DOYELLE O

Séance ouverte à 18h30, sous la présidence de Monsieur MONTOIS Jacques, Maire

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire, procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande si tous les membres ont bien reçu tous les documents. Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire le 21 décembre.

Procès-verbal de la séance ordinaire en date du 14 septembre 2018

Monsieur le Maire rappelle la différence entre le compte rendu de conseil municipal qui est rédigé par le Maire et affiché sous 8 jours, le procès-verbal étant rédigé par le secrétaire de séance, qui aujourd'hui fait tous les PV. Au vu de la remarque de M.LE MEILLOUR « dont les échanges ne sont pas tous repris », Monsieur le Maire propose que le Procès-Verbal soit rédigé à tour de rôle - approuvé. Monsieur le Maire propose à Monsieur LE MEILLOUR de démarrer au prochain conseil de 2019. Approuvé.

PV a été approuvé à l'unanimité.

DM N°2

Monsieur le Maire explique que les crédits des assurances dommages ouvrages (construction garderie-salle de sport) sont connus aujourd'hui pour un montant de 28 400 € et peuvent donc être imputés à l'article correspondant, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Crédits votés BP	Crédits votés en -	Crédits votés en +
022	Dépenses imprévues	61 311.15 €	28 400.00 €	
6162	Assurance Dommage construction	0 €		28 400.00€
TOTAL DES MOUVEMENTS			28 400.00 €	28 400.00 €

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à l'acquisition du magasin sur une période de 5 ans, et après demande de la DGFIP, les écritures sont modifiées comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		Article	Crédits votés BP	Crédits votés en -	Crédits votés en +
57 - Réserves Foncières	168751	Autres Dettes du GFP	75 000.00 €		25 000.00 €
TOTAL DES MOUVEMENTS DEPENSES				€	25 000.00 €
RECETTES		Article	Crédits votés BP	Crédits votés en -	Crédits votés en +
57 - Réserves Foncières	2115	Terrains Bâties	50 000.00 €	€	25 000.00 €
TOTAL DES MOUVEMENTS RECETTES				€	25 000.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Rapport CLETC Compétences GEMAPI et SAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque commune doit se prononcer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) relatif aux transferts de charges liés à la compétence Gestions des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Ce rapport permet de déterminer la charge nette induite par les compétences GEMAPI et SAGE. Monsieur le Maire informe qu'il s'agit uniquement d'un transfert de charge sans augmentation - aucune charge nette ne sera déduite de l'attribution de compensation versée à chaque commune au titre de ces compétences. Monsieur le Maire répond que toutes les communes de la MEL sont concernées. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil - Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.

Conseil en Energie Partagé

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le sujet avait été abordé il y a quelques années. Monsieur le Maire rappelle la mise en place par la MEL, dans le cadre de son plan Climat Air Energie et du Schéma métropolitain de mutualisation, du Conseil en énergie partagé concernant les communes de moins de 15 000 Habitants. Un ingénieur étudie les économies énergétiques possibles sur chaque bâtiment, puis propose un plan d'action et un suivi technique et financier – ceci a un coût de -1500€.

La MEL a négocié pour bloquer le KWCumac (cumulés et actualisés) chaque KW récupéré rapportera 5.90€ négociés avec prestataire- ceci est valable pour toutes rénovations énergétiques sur bâtiments voire véhicules. A noter que chaque commune n'a pas les moyens pour agir seule administrativement. La commune s'engage pour 2 ans avec un objectif d'économiser 10% . Monsieur LE MEILLOUR demande quel sera le retour, Monsieur le Maire précise que le retour sur investissement sera immédiat. Aujourd'hui la commune doit émettre une prise de position si elle souhaite adhérer. Le point sera présenté au Conseil Communautaire se réunissant le 14 décembre.

La MEL lance donc un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour permettre à de nouvelles communes de rejoindre la démarche. Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour adhérer au service mutualisé de Conseil en énergie partagé.

Mise à disposition du local magasin à SOLEPI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le coût énergétique du Presbytère est de 8 000€ par an, il rappelle que la commune a mis à disposition la Maison des Associations, à SOLEPI. Au vu de la surface du local trop petite en fonction du nombre de personnes accueillies, et au niveau sécuritaire, Monsieur le Maire propose de transférer l'Association SOLEPI au rez-de-chaussée du magasin et de vider les pièces occupées à l'étage par les associations afin de pouvoir faire des travaux, (le matériel serait stocké ailleurs). Monsieur le Maire propose de signer une convention avec SOLEPI pour la mise à disposition du local avec la cave pour un montant de 200€ par mois, Monsieur DOYELLE confirme que le montant n'est pas trop élevé et qu'il est tout à fait normal de participer aux charges. Monsieur le Maire informe que toutes les communes ne donnent pas de subventions. Monsieur DOYELLE précise que 126 familles sont concernées, Monsieur le Maire va rencontrer les communes afin de demander une participation (ex : Salomé - 23 familles concernées), les communes doivent prendre leur responsabilité et prendre en compte le problème. Monsieur le Maire annonce que le logement au 1^{er} étage a été récupéré suite à une démarche judiciaire avec huissier, Ce logement serait gardé éventuellement pour un logement d'urgence ou voir en fonction des demandes. Des travaux seront entrepris afin d'éviter l'accès à l'étage et isolation de la cage d'escalier. Monsieur LE MEILLOUR demande si c'est plus grand. Monsieur le Maire et Monsieur DOYELLE confirment que le local est plus grand, plus sécuritaire avec un parking sur le côté. Monsieur le Maire informe qu'il est en contact avec SOLIHA (anciennement CAL PACT) pour réhabiliter le logement du presbytère qui aura en charge les travaux et la gestion locative (la commune a le choix des locataires). Les Travaux pourraient démarrer au 1^{er} semestre 2019. Monsieur le Maire répond à Mme CANON que des locaux propres seront remis à disposition des associations concernées par l'étage de la Maison des Associations. Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du local magasin avec l'Association SOLEPI pour un montant de 200€ par mois.

Préemption parcelle A 1253

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'acquisition de la ferme rue Salengro. Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée en cas de vente du terrain parcelle A1253 côté rue Salengro. Cela permettrait d'avoir plus de stationnement, d'avoir une autre configuration de la maison médicale. Le coût de la commune serait de 0€, car les terrains seraient revendus à LMH. Monsieur le Maire demande l'autorisation de préempter cette parcelle. Après discussion, l'Assemblée décide 12 voix pour – 2 voix contre (M.LE MEILLOUR-Mme DELMER) d'autoriser Monsieur le Maire à préempter. Monsieur le Maire demande à Mme DELMER sa position, Mme DELMER répond qu'elle ne voit pas d'intérêt à cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

Commission de contrôle

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réforme des listes électorales qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 avec la mise en place, par commune, d'une commission de contrôle en remplacement de la commission administrative. Cette commission est, dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges, composée de 5 élus : 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau et 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste soit : Mme MOUTIER S, WAELPUT L, BONNEL A, PEREZ M, DELMER B.

Salle de sport

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'avancée des travaux, pas de retard, fin de la maçonnerie en décembre, charpente en janvier et couverture février.

La séance est levée à 19h10